

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge  
**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge  
**Band:** - (1982)

**Rubrik:** Information

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

La Croix-Rouge doit maintenir un équilibre entre, d'une part, l'«information opérationnelle» qui est essentiellement axée sur l'action et, d'autre part, la diffusion des règles du droit international humanitaire et des principes et idéaux de la Croix-Rouge, qui sont la base de cette action. Si l'information opérationnelle a été parfois privilégiée jusqu'à présent par rapport à la diffusion, il convient de souligner la complémentarité de ces deux éléments qui constituent l'information: situer l'action de la Croix-Rouge par rapport aux principes qui la guident — aux règles du droit international humanitaire s'agissant d'activités en temps de guerre — va de pair avec l'illustration de ces principes et de ces règles au travers des exemples que l'action fournit. Recherchant cette approche globale, le CICR a, quant à lui, réuni au début de 1982 les anciennes divisions de «Presse» et de «Diffusion et documentation» au sein d'un même département, le «Département de l'information».

## Diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux de la Croix-Rouge

Le CICR et la Ligue ont adopté, en 1981, le deuxième «Programme d'action de la Croix-Rouge dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire et des Principes et idéaux de la Croix-Rouge» qui couvre la période de 1982 à 1985. Ce programme, qui guide les activités des deux institutions dans le domaine de la diffusion, est conçu autour de quatre objectifs principaux:

- encourager les Etats à adhérer aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, ou à les ratifier;
- analyser les conséquences juridiques et pratiques des dispositions des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève;
- diffuser et faire diffuser le droit international humanitaire auprès des Sociétés nationales, des gouvernements, des forces armées, des universités, des organisations internationales et autres institutions et groupes intéressés;
- intégrer la diffusion des Principes et idéaux de la Croix-Rouge dans toutes les activités du mouvement de la Croix-Rouge: auprès des Sociétés nationales, auprès de la jeunesse, auprès du grand public et au niveau des institutions internationales.

Ce programme a continué à servir de base au CICR qui attache une grande importance au développement de la diffusion dont il a fait un de ses objectifs principaux pour les

années à venir. En effet, il est apparu à plusieurs reprises que, dans des situations de crise, promouvoir une bonne connaissance du droit international humanitaire était une condition *sine qua non* au bon déroulement des activités d'assistance et de protection.

Le CICR a déterminé huit publics sur lesquels portera son effort de diffusion:

- les forces armées, qui sont responsables, en temps de guerre, de l'application concrète des règles humanitaires;
- les Sociétés nationales, à la fois public et agent de diffusion;
- les milieux gouvernementaux, qui ont la responsabilité de faire connaître et appliquer le droit international humanitaire;
- les universités, où se forme une certaine élite;
- les écoles, car il s'agit d'ouvrir l'esprit des jeunes à la notion de paix et de compréhension internationale;
- les milieux médicaux, qui ont pour tâche de protéger la vie et la santé et qui contribuent à l'une des missions de la Croix-Rouge;
- les mass media qui ont une influence certaine dans le monde actuel;
- le grand public.

L'action de diffusion sera diversifiée en fonction des publics (voire à l'intérieur même de ces publics), selon l'étendue des connaissances que l'on estimera nécessaire de transmettre (notions élémentaires, connaissances générales, connaissances spécialisées ou expertise). Cette action sera aussi déterminée en fonction des pays auxquels elle s'adressera: c'est ainsi que le CICR, en collaboration avec la Ligue, établira des programmes d'action nationaux qui tiendront compte des réalités culturelles, économiques, sociales, politiques, géographiques et démographiques de chaque pays et qu'il participera à l'exécution de ces programmes dans la mesure où les Sociétés nationales le souhaiteront.

L'année 1982 marque donc le début d'un effort accru pour une diffusion étroitement liée à l'information, dans un processus qui nécessitera la mise en place progressive — en Afrique, en Amérique latine, en Asie et au Moyen-Orient — d'un réseau de délégués spécialisés, chargés d'aider les Sociétés nationales à organiser et à réaliser leur plan d'action en matière de diffusion, ainsi que de contribuer à la création et au développement de services d'information et de relations publiques au sein de ces Sociétés. Dans chaque pays, cette action devra s'inscrire dans le cadre du programme national de développement de la Société nationale élaboré avec l'aide de la Ligue.

Comme par le passé, le CICR a aussi collaboré avec d'autres organismes non Croix-Rouge, en matière de diffusion et d'enseignement du droit international humanitaire: l'Institut

international de droit humanitaire de San Remo, l’Institut international des Droits de l’homme de Strasbourg, la Commission médico-juridique de Monaco, l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO) ainsi que l’Institut interaméricain des Droits de l’homme.

## DIFFUSION AUPRÈS DES FORCES ARMÉES

Le CICR a organisé des séminaires, participé à divers cours et réunions sur le droit de la guerre, invité des officiers à suivre un stage de formation à son siège et effectué des missions pour promouvoir la diffusion et l’enseignement du droit international humanitaire auprès des forces armées. Ces tâches ont été assumées par le délégué auprès des forces armées et d’autres collaborateurs des Affaires générales. Les délégués en poste dans divers pays se sont aussi occupés de la diffusion: un effort tout particulier a été consenti au Salvador, auprès des forces armées et des corps de sécurité (voir la partie opérationnelle du présent Rapport) et au Pakistan, en faveur de ressortissants afghans à Peshawar.

Une partie du matériel didactique (cartes topographiques fictives, maquettes) utilisé pour les exercices pratiques dans les cours sur le droit de la guerre, est exposée depuis 1982 à l’Institut Henry-Dunant et commentée à divers groupes de visiteurs.

### Cours et réunions

Au mois d’octobre a eu lieu, à San Remo, le 12<sup>e</sup> cours international de droit de la guerre, organisé par l’*Institut international de droit humanitaire*. Comme par le passé, le délégué du CICR auprès des forces armées a dirigé ce cours, destiné, comme les précédents, à des commandants de troupes des armées de terre, de mer et de l’air, à des officiers brevetés d’état-major expérimentés ainsi qu’à des officiers chargés de l’enseignement du droit de la guerre. Le but de ces cours, qui durent deux semaines, est de familiariser les officiers participants avec les traités internationaux (Conventions de La Haye et de Genève, Protocoles additionnels), tout en tenant compte des réalités militaires; l’introduction au droit international humanitaire applicable dans les conflits armés est suivie de l’étude pratique des règles à observer dans la conduite des opérations militaires et de l’attitude à avoir vis-à-vis des victimes civiles ou militaires. Le 12<sup>e</sup> cours, donné en langue anglaise, a réuni 55 participants, officiers supérieurs venus de la République fédérale d’Allemagne, d’Australie, du Canada, du Danemark, d’Egypte, d’Espagne, des Etats-Unis, de Finlande, de Grèce, de Haïti, d’Irak, d’Iran, d’Italie, de Norvège, des Pays-Bas, des Philippines, du Royaume-Uni, du Sénégal, de Suède, de Suisse, de Thaïlande, de Zambie et du Zimbabwe. Mme Weitzel, membre du Comité et présidente de la Commission des Forces armées, a participé à ce cours.

La *Société égyptienne de droit international* et le CICR ont organisé un premier séminaire égyptien sur le droit international humanitaire, au Caire, du 20 au 24 novembre, destiné

principalement à des officiers supérieurs (combattants ou juristes militaires). Une trentaine d’officiers égyptiens, deux officiers soudanais, des professeurs et hauts fonctionnaires égyptiens y ont participé. La délégation du CICR était conduite par M. Huber, vice-Président. Le séminaire s’est déroulé sous forme de huit exposés suivis de débats sur les thèmes suivants: une introduction au droit international humanitaire; le droit de la guerre et les forces armées; les Protocoles additionnels; les activités du CICR et l’application du droit international humanitaire dans le contexte du Moyen-Orient; le droit international humanitaire et l’Islam; la protection des civils dans les conflits armés; les règles de conduite dans les combats; le droit international humanitaire et les guerres de libération.

En cours d’année, le délégué auprès des forces armées a présenté plusieurs exposés suivis d’exercices pratiques dans les écoles militaires suisses.

Le délégué auprès des forces armées a représenté le CICR au *IX<sup>e</sup> congrès de la Société internationale de droit pénal militaire et de droit de la guerre*, qui s’est tenu à Lausanne, du 2 au 6 septembre, et qui a réuni deux cents spécialistes — magistrats militaires, combattants, professeurs de droit, etc. — venus d’une trentaine d’Etats. Le congrès a examiné quelques problèmes posés par les développements récents du droit de la guerre, notamment les sujets suivants: l’acquisition de la protection de la population civile contre les dangers résultant des hostilités; l’élargissement de catégories de combattants ayant droit, en cas de capture, au statut de prisonniers de guerre; l’adaptation des systèmes judiciaires nationaux en fonction des nouvelles dispositions du droit; les directives à donner au commandement pour prévenir les violations de ces dispositions; la formation de conseillers juridiques auprès des forces armées.

Le délégué auprès des forces armées a aussi participé, le 18 février, à une rencontre avec des commandants militaires allemands, à Arolsen; cette rencontre était placée sous le thème de la protection des civils et de l’environnement lors d’opérations armées.

Enfin, il a maintenu des relations avec le *Comité international de médecine et de pharmacie militaires* et avec la *Société internationale de droit pénal militaire et de droit de la guerre* pour l’organisation et la coordination de cours et séminaires pour officiers.

### Missions

Le chef du Département de l’information s’est rendu aux Philippines, au mois de juin, pour étudier avec le ministère de la Défense un programme de diffusion auprès des forces armées de ce pays. Il a été convenu que des officiers supérieurs philippins, choisis en fonction de leurs responsabilités dans le domaine de l’instruction des troupes ou dans celui du traitement des prisonniers, effectueraient un stage de formation au CICR. Un autre objectif de cette mission était d’examiner les moyens de diffuser les principes humanitaires fondamentaux dans les régions où ont lieu des affrontements entre les forces régulières et des groupes armés d’opposants; il

a été décidé de commencer la diffusion du message de la Croix-Rouge dans les écoles, avec la collaboration de la Société nationale.

Au Costa Rica, le séminaire interaméricain sur la sécurité de l'Etat, les droits de l'homme et le droit international humanitaire (voir ci-après) a permis au délégué auprès des forces armées d'avoir des entretiens avec des responsables militaires de plusieurs pays d'Amérique latine et de discuter avec eux de programmes de diffusion et d'enseignement du droit international humanitaire. Il en a été de même avec des responsables militaires égyptiens et soudanais, à l'occasion du séminaire du Caire (voir ci-dessus).

### Stages de formation pour officiers supérieurs

Pour la première fois, le CICR a organisé, à Genève, des stages de formation pour des officiers étrangers. Placés sous la direction du délégué auprès des forces armées, ces stages consistent en un cours sur le droit de la guerre donné à l'Institut Henry-Dunant, dans l'esprit des cours de San Remo. Cependant, contrairement à ceux de San Remo qui sont destinés à une audience internationale, ces cours ont pour but de préparer des officiers d'un pays déterminé à organiser eux-mêmes un enseignement au sein de leurs forces armées, compte tenu de leurs besoins particuliers. Ces stages permettent également aux participants d'avoir des entretiens avec des responsables du CICR et de la Ligue.

C'est ainsi qu'en 1982, un officier zaïrois a été accueilli en février et quatre officiers philippins en novembre.

## DIFFUSION AUPRÈS DES SOCIÉTÉS NATIONALES

Les Sociétés nationales forment un des principaux publics sur lesquels porte l'action de diffusion, car il s'agit de faire de chaque Société un agent actif, capable à son tour de diffuser le droit international humanitaire dans d'autres milieux. Les efforts du CICR se sont traduits notamment par la participation à l'organisation ou au déroulement de séminaires et par des missions auprès de certaines Sociétés nationales. C'est ainsi qu'un délégué s'est rendu au Nicaragua, de fin juin à début août, pour donner des conférences sur le droit international humanitaire et sur les principes de la Croix-Rouge au siège de la Société nationale et dans une vingtaine de ses filiales. Une mission au Costa Rica, au Mexique, au Nicaragua et au Salvador pour la préparation de séminaires au Costa Rica (voir ci-après) a aussi permis de faire le point avec les Sociétés nationales de ces pays sur leurs activités dans le domaine de la diffusion.

### Cours et séminaires

Avec la Ligue et la Croix-Rouge du Costa Rica, le CICR a organisé un cours de formation sur le droit international

humanitaire et les principes de la Croix-Rouge, à Turrialba (Costa Rica), du 12 au 18 septembre. Dix Sociétés nationales (Bolivie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua et Panama), soit 22 participants — responsables de la diffusion, de l'information ou de la formation ainsi que des juristes — y ont assisté. Ce cours avait un double but: approfondir les connaissances des participants dans le domaine du droit international humanitaire et discuter de méthodes de diffusion adaptées à leurs pays. Le cours s'est terminé par la rédaction, pour chaque Société nationale, de projets de programmes de diffusion à soumettre aux instances compétentes de ces Sociétés.

Le CICR a envoyé des participants aux séminaires que les Sociétés nationales suivantes ont organisés:

- à la journée que la Croix-Rouge belge a consacrée à la diffusion, au mois de mars;
- au premier séminaire national de formation en matière de diffusion du droit international humanitaire, organisé par la Croix-Rouge française à Bois-Larris, près de Paris, du 24 au 25 mai; ce séminaire a réuni plusieurs responsables désignés par la Société nationale pour assurer la diffusion au niveau départemental;
- à la réunion des Sociétés de Croix-Rouge nordiques, organisée par la Croix-Rouge norvégienne à Oslo, du 2 au 4 août; le but de cette réunion, à laquelle la Ligue et l'Institut Henry-Dunant étaient également présents, était de faire le point sur les activités de diffusion et d'information de ces Sociétés nationales et d'examiner les modalités de coopération en la matière avec les institutions de Genève;
- à deux séminaires de diffusion, organisés par la Croix-Rouge chilienne et le ministère chilien des Affaires étrangères, à Santiago, en octobre; un séminaire s'est adressé à des officiers supérieurs des forces armées et à des hauts fonctionnaires des Affaires étrangères; l'autre, à des journalistes et à des membres de la Société nationale;
- à la rencontre nationale pour la formation en matière de doctrine, organisée par la Croix-Rouge équatorienne, à Guaranda, en novembre.

## DIFFUSION AUPRÈS DES MILIEUX GOUVERNEMENTAUX

### Séminaire interaméricain au Costa Rica

Le CICR et l'Institut interaméricain des droits de l'homme ont organisé conjointement le «Séminaire interaméricain sur la sécurité de l'Etat, les droits de l'homme et de droit international humanitaire» et ont invité les gouvernements des Amériques à envoyer des participants (officiers supérieurs des forces armées, hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères, de la Défense, de l'Intérieur, de la Justice, etc.). Le but du séminaire, qui s'est tenu à San José, au Costa Rica, du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre, était d'étudier différents thèmes

intéressant particulièrement le continent latino-américain d'un triple point de vue, soit celui des impératifs de sécurité, celui des droits de l'homme et celui du droit international humanitaire; il s'agissait aussi d'examiner dans quelle mesure il pouvait y avoir concordance entre les exigences de sécurité et celles des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Les thèmes suivants ont été abordés: les conditions légales et matérielles de la détention, la guérilla, le terrorisme, les garanties humaines fondamentales, les mécanismes d'application du droit et sa diffusion. Une centaine de personnes provenant des milieux académiques, politiques et militaires et représentant 24 pays (20 pays des Amériques et quatre pays européens), ainsi que des responsables d'organisations interaméricaines des droits de l'homme et du CICR, ont participé à ce séminaire qui a su éviter la politisation des débats et créer un véritable climat de dialogue.

## DIFFUSION AUPRÈS DES UNIVERSITÉS

### Séminaire de droit international humanitaire à Washington

Avec l'appui du CICR, le «Washington College of Law» de l'Université américaine et la Croix-Rouge des Etats-Unis ont organisé un séminaire de droit international humanitaire, à l'occasion du centenaire de l'adhésion des Etats-Unis à la Convention de Genève de 1864. Ce séminaire a réuni, les 11 et 12 mars, une centaine d'enseignants universitaires, de juristes gouvernementaux et militaires, ainsi que des étudiants en droit avancés. La délégation du CICR était conduite par le Président Hay, accompagné notamment de M. Schindler, membre du Comité.

Le séminaire a compris une série d'exposés et de débats sur des sujets choisis du droit international humanitaire et de ses rapports avec les droits de l'homme. Le Président Hay a retracé l'évolution du droit international humanitaire et relevé l'importance des Protocoles additionnels, appelant les Etats-Unis à les ratifier.

### Stages pour enseignants universitaires

Le CICR a organisé, à son siège, des stages pour des enseignants universitaires désireux de se perfectionner en droit international humanitaire. Les candidats doivent faire preuve d'un intérêt réel pour ce droit et son enseignement, être à même de l'enseigner dans leur université, avoir suffisamment d'étudiants et, enfin, accepter de rédiger une courte étude sur une question de droit international humanitaire ou sur les perspectives d'enseignement.

En 1982, le CICR a accueilli M. Zhu Li Sun, professeur de droit international public à l'université populaire de Chine, du 7 au 30 avril; M. Fasil Nahum, professeur assistant à la faculté de droit de l'université d'Addis Abeba, du 25 août au 3 septembre; M. Chris Maine Peter, assistant à la faculté

de droit de l'université de Dar-Es-Salaam, du 25 août au 7 septembre; M. Mussa Conteh, universitaire du Sierra Leone, poursuivant des recherches sur le droit international humanitaire à l'université de Strasbourg, du 5 au 15 octobre.

### Autres relations avec les milieux universitaires

Le directeur des Affaires générales a été invité à l'Ecole nationale d'administration de Paris, le 26 février. Dans le cadre d'un cours de sciences politiques, il a présenté un exposé sur le CICR, son histoire et le droit international humanitaire.

Des exposés sur le CICR et sur divers problèmes relevant du droit international humanitaire ont été présentés dans les universités de Louvain (facultés de droit et de sciences politiques et sociales), de Liège (faculté de droit) et de Bruxelles (faculté de droit), du 2 au 6 mars.

## Relations avec l'UNESCO

Le CICR a été invité à participer, en qualité d'observateur, à la réunion d'experts sur l'enseignement des droits de l'homme qui s'est tenue à Strasbourg, du 26 au 30 juillet, sous les auspices de l'UNESCO. Cette réunion faisait suite au Congrès international sur l'enseignement des droits de l'homme de 1978, auquel le CICR avait également assisté (*voir le Rapport d'activité 1978, page 63*); elle avait pour buts de faire le tour des problèmes actuels rencontrés dans l'enseignement des droits de l'homme et de fonder l'Association mondiale des enseignants des droits de l'homme. Pour le CICR, cette réunion a été l'occasion de rappeler l'importance de l'enseignement et de la diffusion du droit international humanitaire.

## DIFFUSION AUPRÈS DES ÉCOLES

### Réunions

Comme par le passé, le CICR a assisté à la réunion européenne des directeurs nationaux de la Croix-Rouge de la Jeunesse, organisée par la Ligue. La sixième réunion a eu lieu à Tulln, près de Vienne, du 9 au 15 mai. Les Sociétés nationales présentes ont procédé à un échange de vues sur leurs expériences en matière de diffusion dans les milieux de la jeunesse.

Dans le souci de favoriser une meilleure connaissance de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire, la Croix-Rouge de Norvège a organisé, pour la première fois, un séminaire destiné aux enseignants en sciences humaines et sociales du degré secondaire. Ce séminaire a eu lieu à Oslo, du 28 au 31 octobre, et a réuni quelque 25 enseignants; le CICR y a participé. Le but du séminaire était de sensibiliser les participants à la problématique Croix-Rouge, droit international humanitaire et droits de l'homme.

## Dossiers pédagogiques

Le Conseil académique du centre pédagogique de recherches et de développement du Liban s'est chargé de l'impression et de la distribution dans les écoles des dossiers pédagogiques, réalisation conjointe de la Ligue et du CICR. Ces dossiers avaient été traduits en arabe par la Croix-Rouge libanaise; par la suite, le ministère de l'Education nationale avait publié, le 12 mars 1981, un arrêté adoptant ces documents dans l'enseignement primaire et complémentaire, dans les écoles publiques et privées.

*(En ce qui concerne de nouvelles versions des manuels d'enseignement, se référer au chapitre consacré aux « Publications » dans le présent Rapport.)*

## DIFFUSION AUPRÈS DES MILIEUX MÉDICAUX

Le CICR et la Ligue ont publié conjointement un «Manuel des droits et devoirs du personnel sanitaire lors des conflits armés», ouvrage rédigé par le Dr Alma Baccino-Astrada, de la Ligue. Le but de ce manuel est de faire connaître à tous les membres du personnel sanitaire les dispositions qui les concernent dans le droit international humanitaire, qu'il s'agisse de droits ou de devoirs, afin qu'ils soient à même d'accomplir au mieux leur mission humanitaire en faveur des victimes des conflits armés.

La Croix-Rouge française a invité le CICR à participer à un séminaire qu'elle a organisé à l'hôpital Beaujon, à Paris, du 19 au 21 novembre, sur la préparation de ses volontaires pour des missions humanitaires internationales. Ce séminaire, le premier du genre en France, s'est adressé en priorité au personnel de santé et aux logisticiens. Les représentants du CICR ont parlé de la Croix-Rouge internationale, des missions spécifiques de la Croix-Rouge et de l'application des Conventions de Genève dans les missions.

## PUBLICATIONS

En 1982, le CICR a publié les ouvrages suivants:

- *Rapport d'activité 1981* (français, anglais, espagnol, allemand et arabe).
- *Résumé du Rapport d'activité 1981* (français, anglais, espagnol, allemand et arabe).
- *Revue internationale de la Croix-Rouge*, publication bimestrielle (français, anglais, espagnol et version allemande abrégée; voir également p. 96 du présent Rapport)
- Dr Marcel Junod: *Warrior without Weapons*.

- *XXIV<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge — Manille 1981: Résolutions et décisions de la Conférence internationale et du Conseil des Délégués* (français, anglais et espagnol).
- *Recueil de textes de références relatifs à la Croix-Rouge internationale, au Comité international de la Croix-Rouge et à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge* (français, anglais, espagnol).
- Jacques Moreillon: *Le CICR et la Conférence de Manille: Bilan et perspectives — Documents de la Conférence de Manille* (français, anglais, espagnol).
- Françoise Bory: *Genèse et développement du droit international humanitaire* (français, anglais, espagnol, allemand, portugais et arabe).
- Jacques Moreillon: *El Comité internacional de la Cruz Roja y la protección de los detenidos políticos*.
- Dr Marcel Junod: *Le désastre d'Hiroshima* (français, anglais, espagnol).
- *Handicapés de guerre* (dépliant en français, anglais, espagnol et arabe).
- *Recommandations à l'intention du personnel de santé partant pour une mission d'urgence de la Croix-Rouge* (français, anglais et espagnol).
- *Liste des Etats parties aux Conventions de Genève du 12 août 1949 — Etats parties aux Protocoles du 8 juin 1977* (français, anglais et espagnol).

Les ouvrages suivants ont, par ailleurs, été édités conjointement par le CICR et la Ligue:

- Dr Alma Baccino-Astrada: *Manuel des droits et devoirs du personnel sanitaire lors des conflits armés* (français, anglais, espagnol).
- *Manuel de l'instituteur et de l'animateur de la Croix-Rouge de la Jeunesse*: version éditée conjointement par la Croix-Rouge sénégalaise, le CICR et la Ligue.
- *Manuel de l'instituteur et de l'animateur de la Croix-Rouge de la Jeunesse*: version éditée conjointement par le Croissant-Rouge mauritanien, le CICR et la Ligue.
- *Manuel de l'instituteur*: version polonaise éditée conjointement par la Croix-Rouge polonaise, le CICR et la Ligue.

## Visites au CICR

En 1982, 7178 personnes ont visité le siège du CICR; parmi ces visiteurs, 1437 étaient membres de Sociétés nationales. Des exposés sur les principales activités du CICR, illustrées par des films, leur ont été présentés et des visites à l'Agence centrale de recherches ont été organisées.

# Information opérationnelle

## L'INFORMATION SUR LE TERRAIN

Les crises graves qui ont marqué l'année 1982 n'ont pas manqué d'avoir des répercussions directes sur le travail de la Division de presse, dont le dispositif sur le terrain s'est adapté aux circonstances, dans des délais souvent extrêmement courts.

C'est ainsi que la présence d'un responsable de l'information s'est révélée nécessaire, dès la fin de l'année 1981, à Varsovie, dans le cadre de la délégation du CICR en Pologne. Sa tâche a consisté, dans un premier temps, à entretenir les contacts avec la presse nationale et les correspondants étrangers basés dans la capitale polonaise afin de les tenir au courant des développements de l'action de protection et d'assistance menée dans l'ensemble du pays. Au cours du second semestre 1982, les efforts se sont davantage portés sur l'action de diffusion destinée à faire connaître plus largement à différents publics polonais (milieux Croix-Rouge, universités, etc.) les fondements de l'institution et ses opérations dans le monde, ainsi que les principes qui guident son action.

Quant à l'information relative aux activités du CICR dans l'Atlantique Sud (guerre des Falkland/Malouines), elle a été diffusée principalement à partir du siège, à Genève. Il convient toutefois de relever que cette action a fait l'objet d'un reportage confié à un photographe suisse renommé, M. Luc Chessex, qui a permis d'illustrer une opération de rapatriement de prisonniers à bord des vaisseaux sillonnant l'Atlantique Sud.

Les hostilités qui ont à nouveau endeuillé le Liban ont requis la mise en place d'un dispositif important aux fins de répondre aux besoins, dans le domaine de l'information, de la presse et des Sociétés nationales participant à l'action du CICR. C'est ainsi que la Division de presse a dépêché, dès les tout premiers jours du conflit, des délégués qui ont été basés à Beyrouth, Saïda, Damas et dans la vallée de la Békaa pour rendre compte, jour après jour, de l'évolution des activités humanitaires de la Croix-Rouge. Des reportages filmés et photographiques ont été également effectués dans ce cadre.

## L'INFORMATION À PARTIR DU SIÈGE

Parallèlement à l'activité de porte-parole, particulièrement intense durant l'année 1982 en raison d'une actualité chargée, les collaborateurs de la Division de presse ont produit, outre les 12 numéros en 4 langues de la publication mensuelle «CICR-BULLETIN», des éditions spéciales telles que celle consacrée au reportage effectué au Liban par le Directeur de l'information de la Croix-Rouge de Belgique (récit destiné aux services d'information des Sociétés nationales) ainsi qu'un «spécial photos» illustrant les activités du CICR en 1982. Parmi les autres publications éditées durant l'année, signalons également un dépliant sur l'action du CICR en faveur des

handicapés de guerre, produit en quatre langues (français, anglais, espagnol et arabe).

Par ailleurs, les relations avec les services d'information des Sociétés nationales se sont considérablement intensifiées. Elles se sont concrétisées notamment par la mise à disposition de spécialistes de l'information de deux de ces Sociétés (les Croix-Rouges de Belgique et du Danemark), venus renforcer au siège le dispositif de la Division de presse du CICR pendant le conflit du Liban. Des missions ont également été effectuées auprès de 8 Sociétés nationales européennes par le chef de la Division et par deux de ses collaborateurs, aux fins d'évaluer les possibilités concrètes d'améliorer la qualité et la rapidité des services offerts à ces Sociétés en période de crise.

A signaler enfin, en ce qui concerne le programme de relations publiques en Suisse, l'organisation d'une série de conférences et expositions dans diverses villes du pays.

### Programmes radiophoniques

Le Service de radiodiffusion du CICR — «Red Cross Broadcasting Service» (RCBS) — a continué de diffuser chaque mois des programmes omnidirectionnels en cinq langues (français, anglais, allemand, espagnol et arabe) sur la fréquence de 7210 kHz, grâce à la coopération technique de l'administration des PTT suisses et de «Radio-Suisse internationale». En outre, des émissions dirigées plus spécialement vers l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie ont été diffusées une fois tous les deux mois en français, anglais, arabe et, pour la première fois, en portugais. Des cartes d'écoute ont été reçues de toutes les parties du monde et les efforts visant à étendre l'audience de RCBS se sont poursuivis, grâce à des contacts réguliers avec les Sociétés nationales, les stations de radiodiffusion et les associations d'auditeurs.

Par ailleurs, RCBS a produit douze émissions en portugais destinées aux stations radiophoniques des pays d'expression portugaise. Les enregistrements des autres programmes ont été envoyés régulièrement à un certain nombre de Sociétés nationales pour diffusion sur les ondes de leur pays.

Rappelons que les programmes radiophoniques du CICR comportent des bulletins de nouvelles, des interviews de personnalités de la Croix-Rouge et des reportages du terrain.

Signalons, enfin, que le CICR et la Ligue ont poursuivi leur coopération dans le cadre des programmes produits par cinq stations de radiodiffusion d'Europe à l'occasion de la Journée mondiale de la Croix-Rouge (8 mai). Ces programmes ont été envoyés par la Ligue à une cinquantaine de Sociétés nationales, avec possibilité pour celles-ci d'y inclure des éléments touchant à leurs propres activités.

### Les activités audio-visuelles

En 1982, le Centre audio-visuel de la Croix-Rouge internationale, exploité conjointement par le CICR et la Ligue, a produit une dizaine de films vidéo, dont il a été tiré environ 500 copies en différentes versions (français, anglais, espagnol, allemand, notamment), auxquelles s'ajoutent quelques brefs

documentaires en 16 mm. Des extraits de ces deux types de production ont été diffusés par différentes chaînes de télévision en Europe et en Amérique. Le Centre a envoyé, en outre, des équipes de reportage sur le terrain (Liban, Tchad, Malaisie, Singapour, Pologne).

Sur le plan photographique, le Centre a procédé durant l'année à plus de 40.000 agrandissements, en noir/blanc ou en couleur, et à la reproduction de 27.000 diapositives, destinés principalement à satisfaire les besoins de nombreuses Sociétés nationales de la Croix- et du Croissant-Rouge ainsi que des mass media. Il a, en outre, réalisé de nombreux agrandissements destinés à une douzaine d'expositions internationales, principalement en Afrique du Sud, en France et en Grande-Bretagne.

Rappelons que la photothèque du Centre compte 42.000 photos et 24.000 diapositives originales.

## LA REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

En 1982, la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, organe officiel de la Croix-Rouge, a paru, une fois tous les deux mois, en trois éditions principales — en français, en anglais, en espagnol — de 60 pages environ et en une édition abrégée, en allemand, de 16 à 20 pages.

A côté des contributions de divers auteurs sur des sujets relatifs au droit international humanitaire («Les dommages illicites dans les conflits armés et leur réparation dans le cadre du droit humanitaire», «Le droit international humanitaire et les conflits armés internes internationalisés»), la Revue a publié des articles qui intéressent directement le monde de la Croix-Rouge: un résumé des travaux de la XXIV<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge à Manille, le discours inaugural du président du CICR, quelques documents qui y ont été discutés, et un «Bilan et perspectives» à propos de la Conférence, par J. Moreillon. On peut rattacher également à la conférence une étude intitulée «Les résolutions des Conférences internationales de la Croix-Rouge et leur mise en œuvre par les Sociétés nationales». La Revue a aussi fait une place, très modestement, à un événement de l'année, la visite du Pape Jean-Paul II, la première visite d'un pape au CICR, en publiant les discours échangés par le président du CICR et le souverain pontife.

La Revue, se faisant l'écho des préoccupations actuelles, a reproduit un appel de la Croix-Rouge internationale à la Seconde Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement et, dans le même ordre

d'idée, un texte demeuré inédit pendant presque quarante ans, «Le désastre d'Hiroshima», par le Dr Marcel Junod, ancien vice-président du CICR, qui fut délégué au Japon à la fin de la deuxième guerre mondiale.

D'autres articles ont un caractère plus technique mais, fruit d'expériences récentes, ils intéressent un très vaste public: «L'identification des aéronefs sanitaires en période de conflit armé» et «L'identification des navires-hôpitaux et des navires protégés par les Conventions de Genève».

Plusieurs de ces articles ont fait l'objet de tirages à part ou ont été reproduits dans d'autres publications.

La Revue a fait des résumés réguliers sur les activités du CICR et de ses délégations dans le monde, sur les travaux du CICR, de la Ligue et des Sociétés nationales pour la diffusion du droit international humanitaire et elle a donné la liste des Etats parties aux Conventions et aux Protocoles, arrêtée au 30 juin 1982; elle a notifié la reconnaissance prononcée par le CICR de nouvelles Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; elle a présenté plusieurs ouvrages récents sur le droit international humanitaire et sur la Croix-Rouge.

En tout cela, la Revue s'est efforcée de rester l'organe de liaison et d'information générale entre les membres de la Croix-Rouge internationale.

## Information interne

Le Département de l'information est aussi chargé d'assurer une information adéquate à l'intérieur du CICR.

La connaissance de l'actualité internationale étant fondamentale pour l'action du CICR, le Département de l'information reçoit régulièrement les dépêches de deux agences de presse internationales et les grands quotidiens; il répercute les nouvelles reçues dans les services concernés.

Ce même département s'est, en outre, doté, dans le courant de l'année, d'un service de documentation dont les dossiers sont constitués à partir des quotidiens et périodiques de la presse internationale; composés d'articles de fond sur les grands problèmes mondiaux et leurs implications sur la conduite des actions humanitaires, ces dossiers sont destinés à l'information des responsables du CICR et des délégués partant pour les différents terrains d'opérations.

Enfin, le Département de l'information tient les membres du Comité et les cadres du CICR informés de toutes les activités de l'institution dans le monde et de leur développement, grâce à une publication hebdomadaire: le «Bulletin d'information interne». Dans la mesure du possible, cette information est transmise aux délégations.